###### Bagnolet, le 25 février 2019

Compte rendu de la réunion du 22 février 2019

Présents : Paul Michaux, Michel Carreric, Dolorès Poinsot, Halima Matalla, Todine Siban, Patrick Barberon,

Frédéric Lévy, Alex Rahli (OPH), Louis-Dominique Montagono (OPH)

Excusés : Isabelle Vermeirsche, Serge Dépéro (mandat à Paul), Stéphan Beziel (mandat à Michel), Mickaël Hamon

1. Approbation du compte rendu du 07 décembre 2018
2. Point sur la formation CSE
3. Rapport sur le congrès de la Fessad (Michel carreric)
4. Point sur le contentieux avec Mme Marchand
5. Point sur le suivi du contentieux entre Me Hoggui et l’ICF (harcèlement)
6. Information sur le courrier envoyé par le secrétaire général Paul Michaux à Luc Bérille
7. Questions diverses.

* 1- Le compte rendu du 7 décembre est approuvé à la majorité après menus modifications
* 2- Après diverses explications fournies par l’organisateur M. Lévy concernant les deux sessions organisées en octobre et novembre 2018, plusieurs zones d’ombres apparaissant le secrétaire M. Carreric demande que soit réalisé un audit, il signale au conseil plusieurs irrégularités tant morales que financières, après discussion le conseil syndical ne s’associant pas à ces dérapages décide de commander la réalisation d’un audit avant toutes organisations de nouvelles formations.

Pour ce qui concerne la mise a disposition de la liste des adhérents, pour des raisons de confidentialité celle-ci ne sera pas diffusée, étant donné que nos délégués et représentants syndicaux au sein des entreprises sont nos relais, il n’est pas question de les ignorer.

* 3- Le congrès et l’AG de Fessad se sont déroulées les 13 et 14 février 2019, il en ressort que la Fessad possède un nouveau secrétaire général en la personne de M. Saïd Darwane. Pour le logement social, les 3094,57 voix Unsa se partage ainsi :
* SNPHLM (au sein de la Fessad) : 1853,57
* UNSA-FESSAD : 845
* SECI-UNSA au sein de la fédération Commerce (3F) : 391
* TPE : 5
* Lors de ce congrès les statuts et règlement intérieur fédéral ont été modifié
* Les nouvelles modalités de reversement des syndicats comme cotisations 2019 sont :

Montant 1/3 des cotisations perçues avec un minimum de 21 €.

* 4- Le secrétaire général Paul MICHAUX, après avoir contacté l’avocat de Mme Marchand nous informe que cette affaire est terminée. Aussi Mme Marchand ayant signé une convention de remboursement avec notre syndicat (avance de frais) va être contacté par courrier recommandé pour la mettre en demeure de respecter sa signature.
* 5-Dans le cadre du suivi des sollicitations des adhérents, Mme Siban nous a confirmé la démission de Mme Misme du groupe ICF, et nous a également expliqué dans cette affaire les propositions obtenues de la direction dans le cadre de la négociation du départ de madame Hoggui n’ont pu être confirmé parce que monsieur Levy l’ayant cour circuité.
* 6-Le secrétaire général nous informe de la teneur du courrier qu’il a envoyé à Luc Bérille secrétaire général de l’Unsa, au sujet de la création d’un grand syndicat du logement social.
* 7- Questions diverses :

Une rencontre a eu lieu entre le conseil syndical et deux représentants de l’Unsa- OPH dans le but de créer ce grand syndicat, d’autres rencontres sont d’ores et déjà programmées.

Ce conseil c’est terminé à 16 h00

Le secrétaire général le secrétaire administratif

Paul MICHAUX Michel CARRERIC

**PS**: déjeuner en commun organisé par le syndicat (prise en charge par le syndicat jusqu'à 20 €) Frais de transports remboursé par le syndicat sur présentation des titres de transport (SNCF 2eme classe ou RATP) conformément au règlement intérieur.